

## POLITIQUE FACULTAIRE

### ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

#### RÈGLEMENT FACULTAIRE POUR LE VOLET

Dans tous les programmes de formation des maîtres offerts au Québec par les différentes universités, la maîtrise du français écrit est attestée par la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Le seuil de réussite pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) est de 70 %. Les étudiants peuvent être inscrits à leur 3<sup>e</sup> stage à la condition que leur réussite du TECFÉE soit attestée avant la fin de la période d'inscription à ce stage. S'ils n'ont pas réussi le test avant cette échéance, le stage est reporté à l'année suivante, et ils doivent réussir le test d'ici là. Des renseignements sur les principes relatifs au TECFÉE, les moments des passations et les outils pour se préparer au test sont donnés sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation sous l'onglet « Études de 1<sup>er</sup> cycle », section « [Certification en français écrit](#) ».

### ÉVALUATION DU FRANÇAIS ORAL

#### RÈGLEMENT FACULTAIRE POUR LE VOLET

Au trimestre d'automne de la 2<sup>e</sup> année de formation, les étudiants doivent suivre le cours *DID2000 - Oral*, puis, au trimestre d'hiver, la qualité du français oral qu'ils emploient est évaluée au moyen d'un enregistrement fait dans le laboratoire d'enseignement. Les étudiants sont avisés des modalités exactes d'évaluation au moment opportun. Les étudiants qui ne satisfont pas aux exigences de cette évaluation (9 erreurs et plus dans un discours spontané de 4 minutes) se voient imposer, durant la 3<sup>e</sup> année de leur programme, les « Activités de formation en français oral pour futurs enseignants », formation pratique hors programme en français oral standard, suivie d'une évaluation. Si un étudiant échoue à cette évaluation, il devra suivre des ateliers de reprise en français oral et se soumettre une nouvelle fois à une évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au stage de la 4<sup>e</sup> année de son programme.

L'inscription au stage de 4<sup>e</sup> année est conditionnelle à la satisfaction des exigences en français oral (cf. article 14.2 d du règlement pédagogique de la Faculté).

Veuillez noter que les *Activités de français oral pour futurs enseignants* sont ouvertes à tous les étudiants de tous les programmes et de toutes les années; cependant, elles sont prescrites aux étudiants qui ont échoué au **Test diagnostique facultaire de français oral standard**. Aucun cours ne remplace cette formation.